# Rapport d'Activités CHRS Les Buissonnets 2014

les buissonnets

72, route de Chartres
91440 BURES-SUR-YVETTE
Tél : 01 69 28 12 37
www.oppelia.fr

# Sommaire


Introduction ..... 4
Présentation de la structure ..... 5

**Le CHRS « Les BUISSONNETS »**

Situation ..... 7
Typologie du public ..... 8
Motifs des admissions en 2014 ..... 9
L'accueil des femmes victimes de violences conjugales ..... 9
Le référent social ..... 10
L'insertion professionnelle ..... 10
Les accompagnements ..... 11
L'accès au logement ..... 12
L'accompagnement psychologique ..... 13
La vie quotidienne ..... 14
Ateliers et animations ..... 14
La participation des résidantes ..... 15
Le rôle des déléguées ..... 15

**L'hébergement d'urgence**

Situation ..... 16
Taux d'occupation ..... 17
Typologie du public ..... 17
Les accompagnements ..... 18
Les ateliers collectifs du lundi soir, au petit pavillon ..... 19

**Dispositif ATR**

Situation ..... 20
Taux d'occupation ..... 21
Typologie du public ..... 21

**L'A.V.D.L (Accompagnement Vers et Dans le Logement)**

Situation ..... 22
Données statistiques ..... 22

**Perspectives**

..... 23


***Photo de couverture***
*Atelier artistique avec les enfants du CHRS Les Buissonnets*

## Introduction

Thomas ROUAULT
Directeur
des structures Oppelia de l'Essonne
Et du CHRS Les Buissonnets

En 2014 le CHRS Les Buissonnets a accueilli 23 mères et 36 enfants, en grande majorité des femmes victimes de violence et nous avons eu 8 sorties vers un logement autonome ou en logement d'insertion. Nous observons avec inquiétude que de nombreuses entrées au CHRS sont faites alors que les résidantes ont dû trouver par elle-même une solution d'urgence avant l'admission, preuve que le dispositif d'accueil des femmes victimes reste globalement insuffisant pour répondre au danger auquel elles font face. Un point de satisfaction important est l'augmentation de notre taux d'occupation qui est de 96,44% contre 93% en 2013 pour l'insertion et de 99% pour l'urgence.

Nous maintenons notre accompagnement vers et dans le logement (AVDL) avec 21 ménages suivis dans le cadre de notre convention avec le Collectif Relogement de l'Essonne (CRE) qui pilote ce dispositif pour le département avec trois autres CHRS opérateurs des mesures. Cette activité indique que le CHRS s'implique dans les priorités de la politique du logement d'abord tout en maintenant sa mission d'insertion pour les femmes victimes de violence.

Comme chaque année ce rapport décrit la qualité de l'accompagnement vers l'autonomie et l'insertion que l'équipe réalise au quotidien : sur le plan du soutien aux démarches juridiques, pour l'insertion professionnelle, pour la santé et le renforcement de la fonction parentale, avec un soutien psychologique indispensable pour dépasser les traumatismes, avec l'accès au droit commun et le suivi des démarches administratives. Le relogement est donc la résultante d'un parcours qui engage autant chaque résidante que l'équipe, il doit pouvoir s'appuyer sur le droit au logement, en particulier le recours au DALO pour un public dont c'est parfois le seul recours efficace afin de permettre le relogement dans un délai raisonnable.

L'élection de deux déléguées des résidantes, pour le site de Bures et pour les appartements des Ulis, nous a fait franchir une nouvelle étape dans le développement de la participation des résidantes prévue par la loi 2002-2.

Cette année a également été marquée par le départ en retraite de Françoise Beaufils, chef de service depuis 2008, qui nous a apporté une grande exigence de qualité et d'humanité dans les accompagnements des résidantes. Elle a été remplacée en septembre par Catherine Yacono qui dispose d'une expérience très importante en CHRS.

Enfin, après 6 mois de chantier, nous disposons de nos nouveaux locaux administratifs qui nous apportent l'espace de travail qui nous faisait défaut jusqu'alors.

## Présentation de la structure

Depuis sa création en 1992, l'établissement Les Buissonnets se mobilise pour accueillir et accompagner des femmes en situation de grande fragilité. En 2008, l'association OPPELIA restructure l'hôtel social en CHRS. Depuis lors, une priorité d'accueil est donnée aux femmes victimes de violence seules ou accompagnées de leurs enfants.

L'établissement poursuit son implication dans les réformes qui soutiennent et favorisent la reconstruction des autonomies pour les personnes accompagnées. A cet effet nous proposons des prises en charges dans le cadre de plusieurs dispositifs comme : l'hébergement d'urgence, l'hébergement de réinsertion, l'hébergement thérapeutique relai et des accompagnements extérieurs vers et dans le logement.

### Les BUISSONNETS

Directeur : Thomas ROUAULT
Chef de service: Françoise BEAUFILS (départ) / Catherine YACONO
Secrétaire-comptable: Pascale SORTANT
Maîtresse de maison: Rachida DALKI
Homme d'entretien: Jean-Louis PASCO
Surveillants: Issam BOUKAOUI, Ahmed HOUD, Sinnapu THIAGARAJAH, José VIRGILI (Georges SELISTHA départ)

**BURES-SUR-YVETTE**
27 places d'hébergement en collectif
**URGENCE**
**CHRS**
**ATR**

**LES ULIS**
27 places d'hébergement en diffus
**CHRS**

**L'ESSONNE**
**Accompagnements Vers et Dans le Logement (AVDL)**
18 suivis en 2014

Référents psycho-sociaux
Saffâa KAMAL
Nasser LAHOUAZI
Psychologue CHRS/URGENCE
Béatrice SAOULA-PROST
Nicole MALONGA-CARO (départ)
Psychologue ATR
Pascale LEPINE-CHOSSON

Référents psycho-sociaux
Marion CIBIEN
Séverine CHAPON
Katia DOMINGOS (CDD)
Déborah PAULIER (CDD)
Psychologue CHRS
Béatrice SAOULA-PROST
Nicole MALONGA-CARO (départ)

Référents psycho-sociaux
Séverine CHAPON
Marion CIBIEN
Saffâa KAMAL
Nasser LAHOUAZI
Katia DOMINGOS (CDD)
Déborah PAUMIER (CDD)

# Le CHRS « Les Buissonnets »

## Situation

Catherine YACONO
Chef de service

Agréé Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale en 2008 pour 35 places, sa capacité d'accueil est passée à 40 places en 2009, réparties sur 2 communes :

### Bures-sur-Yvette

Hébergement collectif dans un pavillon :

- 2 chambres pour mère avec 3 enfants
- 1 chambre pour mère avec 2 enfants
- 1 chambre pour mère avec 1 enfant

### Les Ulis

Hébergement en diffus dans 4 appartements partagés de type T5 :

- 5 chambres pour mère avec 2 enfants
- 6 chambres pour mère avec 1 enfant

Quelque soit le site, chacune des familles dispose de sa chambre et partage collectivement les autres lieux (sanitaires, cuisine, salle à manger et salon).
Pour faciliter l'installation des familles durant leur prise en charge, nous développons des partenariats avec les 2 communes, particulièrement dans les secteurs de l'enfance et de l'insertion professionnelle.

**Le taux d'occupation est de 96,44%.**
Une nette augmentation en comparaison aux années précédentes liée à une bonne coordination avec le SIAO-insertion et à la réduction des temps de vacance des places disponibles.
14 familles étaient déjà présentes en 2013.
9 familles sont entrées.
8 sont sorties.

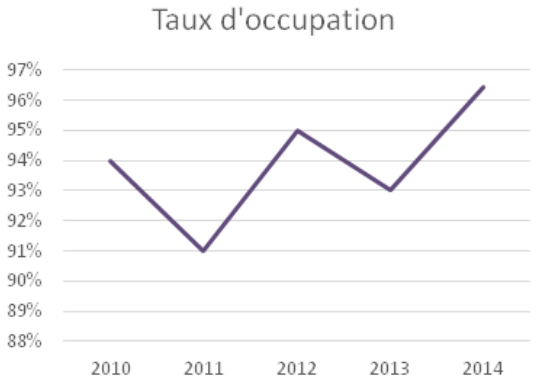


**La durée moyenne des séjours est de 15,68 mois.**
Peu d'évolution dans les durées qui correspondent, pour la majorité des accompagnements, au temps nécessaire à l'aboutissement des projets d'insertion, dont principalement celui du relogement. L'attente de proposition de logement augmente de façon conséquente, le temps de la prise en charge. Cette particularité est paradoxale au vu des objectifs d'insertion car cette attente peut déstabiliser l'équilibre reconstruit.

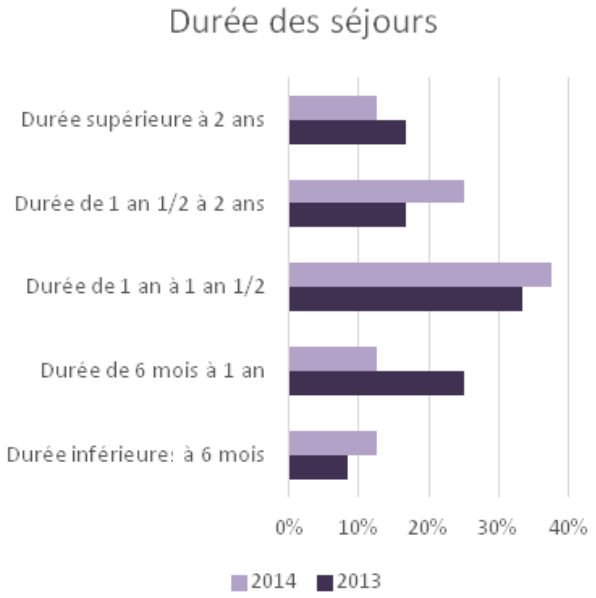

## Typologie du public

En 2014 le CHRS a accueilli 23 mères et 36 enfants : 11 mères étaient accompagnées d'un enfant, 10 avaient deux enfants et 2 en avaient 3.

*Ages des mères en 2014*

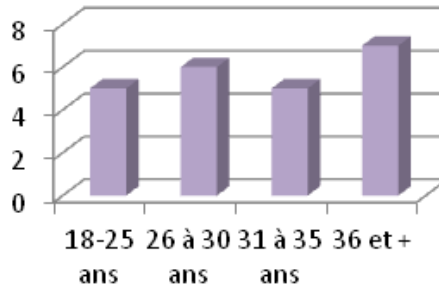


Les écarts d'âges tendent à s'équilibrer. Cependant le nombre des mères âgées de 26 à 30 ans augmente constamment depuis 2010.

*Evolution depuis 2011*

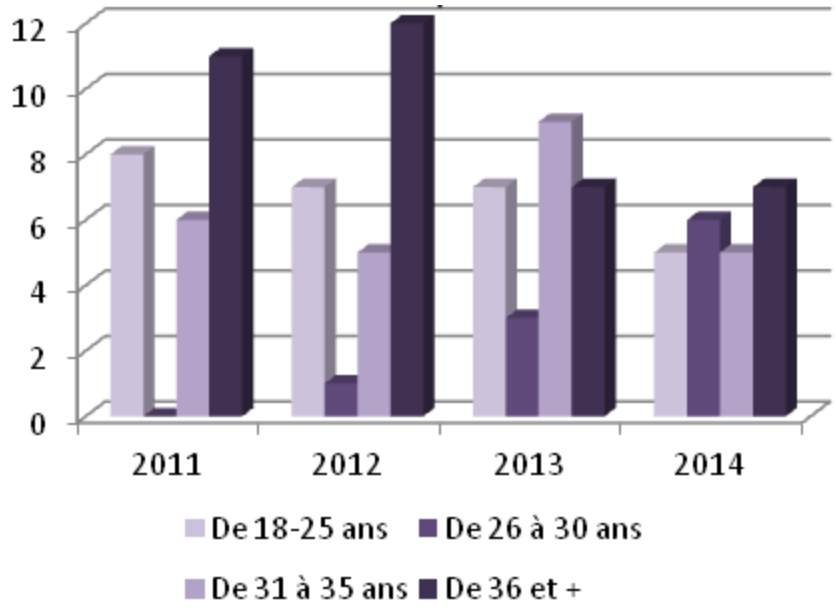


*Ages des enfants en 2014*

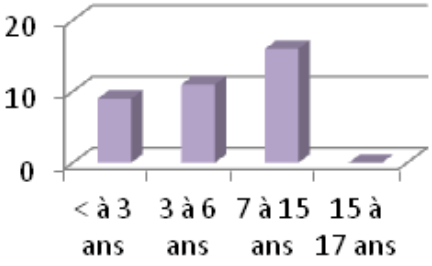


Concernés par l'accueil de jeunes adolescents, nous avons dû mettre en place une organisation spécifique, liée à leurs emplois du temps de collégiens.

*Evolution depuis 2011*

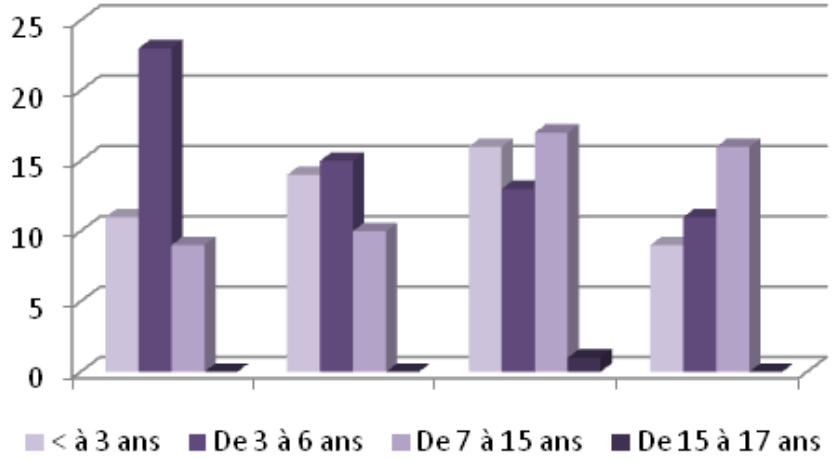


*Nationalités en 2014*

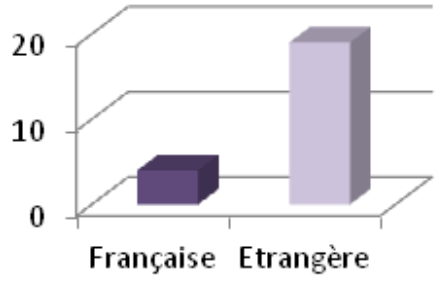


Si 83% sont de nationalité étrangère (hors Union Européenne), 91% sont rattachées administrativement et socialement à l'Essonne.

*Nationalités depuis 2011*

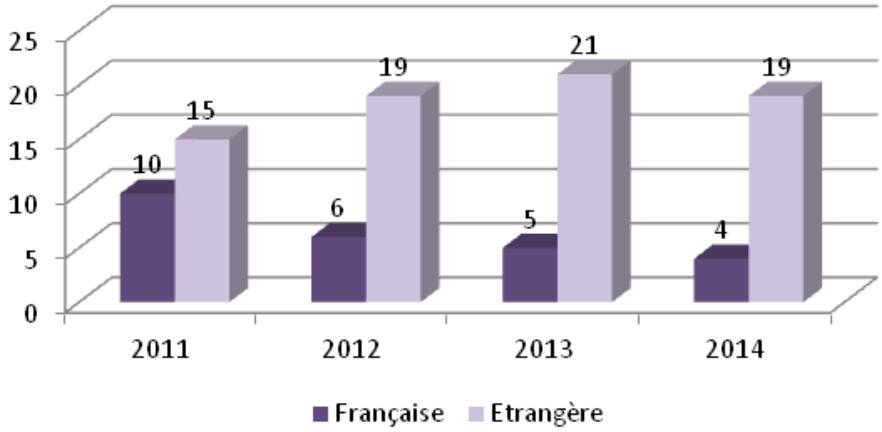

## Motifs des admissions en 2014

Notre priorité d'accueil aux femmes victimes de violences répond pleinement aux orientations qui nous sont faites par le SIAO. L'ensemble des mères accueillies ont subi des violences, pour la plupart conjugales. 90% d'entre elles ont sollicité leur admission au CHRS pour se séparer d'un conjoint violent. Cependant ces admissions ne se sont pas toujours faites directement, ainsi 43% des femmes ont dû trouver une solution intermédiaire en urgence avant de pouvoir intégrer notre structure.

*Motifs de l'admission en 2014*

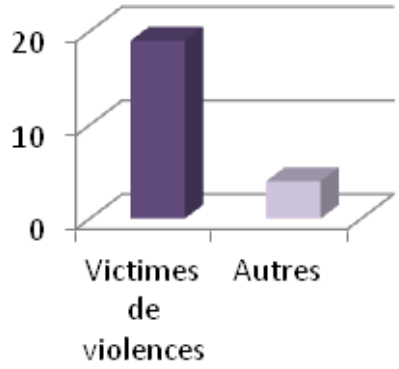


*Motifs de l'admission depuis 2010*

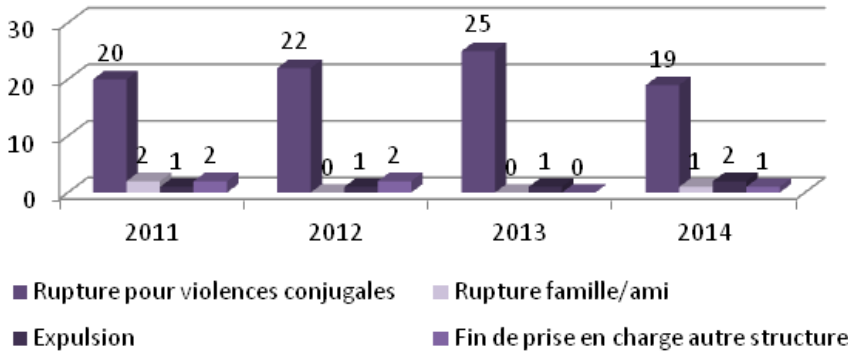


## L'accueil des femmes victimes de violences conjugales

Catherine YACONO
Chef de service

Selon une étude de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), 400.000 femmes se déclarent victimes de violences sur les 2 dernières années, parmi lesquelles, 1 sur 10 est victime de violences conjugales.
Le 4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes «2014-2016» veut, comme les précédents, garantir un accès à l'hébergement dédié et adapté à ces femmes.
Le CHRS Les Buissonnets s'implique pleinement dans les réponses et aides à apporter à ces femmes.

Subir des violences au sein de sa famille entraîne généralement la perte de l'estime de soi ainsi qu'un sentiment d'isolement. Ce qui rend d'autant plus difficile la dénonciation des violences subies. Le départ du domicile se fait souvent dans l'urgence ou lors d'une crise. Mais surtout, quelque soit le type des violences, un grand nombre des femmes accueillies aux Buissonnets ont aussi quitté le domicile conjugal avec l'espoir de se reconstruire.

Solliciter un hébergement en CHRS devient un acte de résilience, porteur et salutaire qui a lui seul, enclenche le processus de réinsertion. Dans cette démarche, les futures résidantes sont souvent accompagnées et soutenues par un référent social (en majorité, intervenant dans le cadre d'une MDS).
C'est pourquoi nous proposons à ce partenaire de participer au protocole d'admission. Cela facilite la compréhension de l'histoire et le relai des démarches déjà engagées.

Au moment de l'admission les familles sont désorientées et demandent en premier lieu, du temps pour se poser avant de commencer la construction de leur nouveau projet de vie.
Durant cette période d'arrivée, un point est fait sur le dossier juridique et pénale afin d'entamer ou de consolider la protection nécessaire aux familles.
Il y a lieu de les accompagner physiquement et pour certaines situations de faire de la médiation avec les administrations pas toujours disponibles à la particularité de ce public.
Porter plainte, se rendre à une confrontation, demander au juge de statuer sur la garde des enfants... de nombreuses étapes, difficiles à franchir avant de pouvoir structurer la nouvelle cellule familiale.

Saffâa KAMAL
Assistante sociale

## Le référent social

Quelles que soient les situations, le CHRS propose conformément à la loi du 02/01/2002 l'élaboration d'un projet personnalisé. Celui-ci est construit avec la personne accueillie après une première phase de diagnostic. Le référent social co-construit avec la résidante un projet individualisé qui s'inscrit dans un accompagnement socio-éducatif, soutenu par des entretiens réguliers.
En effet, l'objectif du CHRS est la réinsertion sociale, professionnelle et le rétablissement personnel après le traumatisme subi. La sensibilisation et l'orientation des résidantes dans le réseau local font également partie intégrante de l'action éducative menée au quotidien.
Le référent assure ce suivi en partenariat, car il n'a pas vocation ni compétence à se substituer aux différents services de droits commun spécialisés. Il est néanmoins très présent au quotidien, fait le lien avec les partenaires et garantit un suivi cohérent dans l'accompagnement.
De ce fait, certains accompagnements sont réalisés par le référent, d'autres sont coordonnés avec des partenaires qui prennent le relai.
Ce lien d'accompagnement vient favoriser l'individualisation des réponses adaptées aux besoins de chaque résidante.
Le référent social du CHRS assure ainsi un rôle de pivot pour garantir au mieux la prise en charge globale d'insertion des personnes tout en favorisant leur autonomie.

## L'insertion professionnelle

Catherine YACONO
Chef de service

L'accès à l'emploi n'est pas le seul moyen d'accéder à des ressources. Lors de leur admission 78% des résidantes sont sans activité professionnelle, pourtant 61% ont des ressources, principalement issues des droits sociaux. Pour autant, l'emploi reste l'un des objectifs majeurs de l'insertion, notamment au regard de l'accès au logement.

49 accompagnements à l'emploi
Les résidantes ont majoritairement de l'expérience professionnelle et certaines peuvent justifier de formations adaptées au marché de l'emploi.
Cependant être mère isolée avec enfant peut être un frein à l'emploi si le cadre professionnel (distance, horaires,...) n'est pas compatible avec les responsabilités familiales. Certaines possibilités d'emploi peuvent échouer de ce seul fait. Compte tenu des impératifs familiaux, la plupart des emplois sont à temps partiel et limités dans la durée.

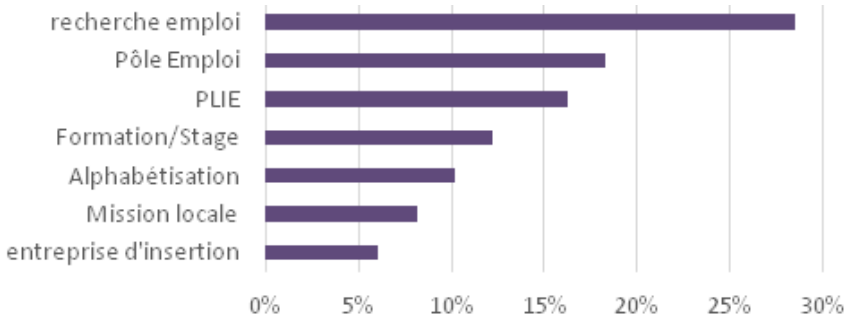


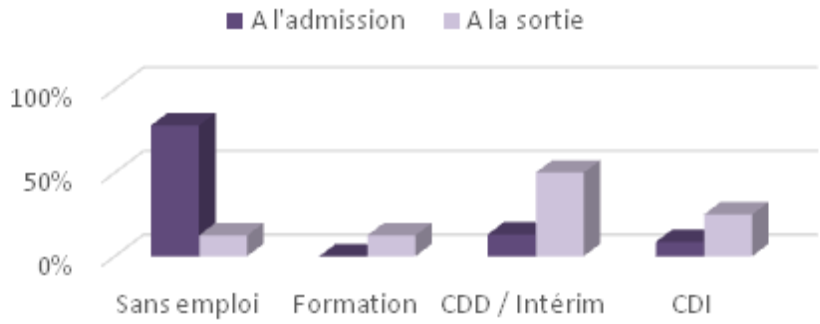

## Les accompagnements

Catherine YACONO
Chef de service

En amont de la signature du contrat de séjour, des objectifs sont définis en lien avec les résidantes. Cette démarche permet de préciser les projets, de valider les démarches à faire en autonomie et celles qui seront accompagnées par le référent. Ces objectifs font l'objet de bilans intermédiaires qui viennent réajuster les axes de l'accompagnement.

73 aides aux démarches administratives
Il s'agit principalement de faciliter l'accès aux droits et aux soins. Pour certaines situations cela peut être également de la médiation pour, permettre de sortir d'impasses freinant l'insertion.

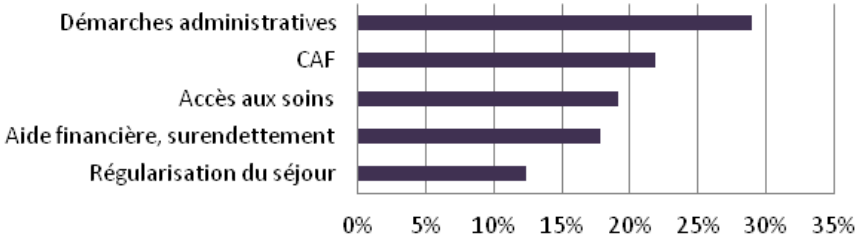


89 aides éducatives
Le sens de ces aides porte sur l'appropriation par la résidante de son nouvel environnement. Il s'agit « d'apprendre » un nouveau lieu et redécouvrir sa capacité à s'insérer et à assumer sa responsabilité dans la « cité ». Le contexte familial fait que se sont majoritairement des responsabilités de parents qui sont soutenues.

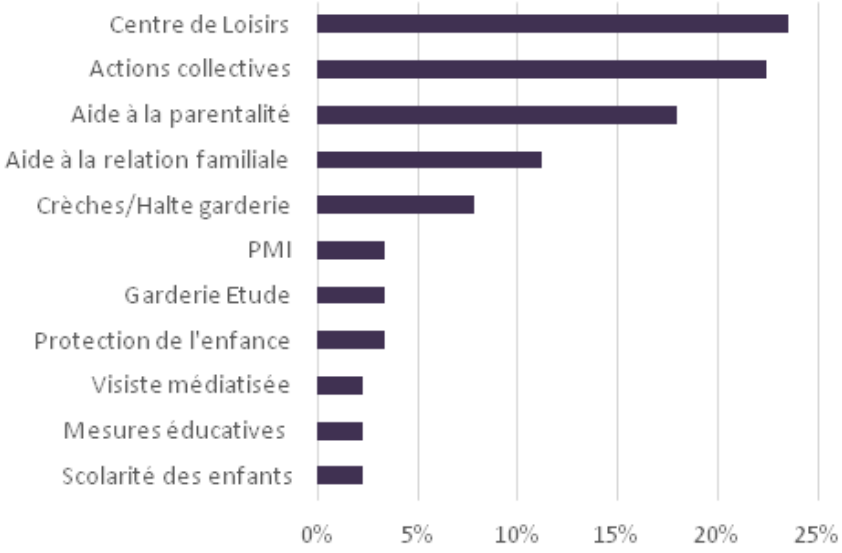


52 accompagnements à la vie quotidienne
Missions partagées entre les référents sociaux et la maîtresse de maison, ces accompagnements facilitent la construction des repères fondamentaux et aussi du lien de confiance.

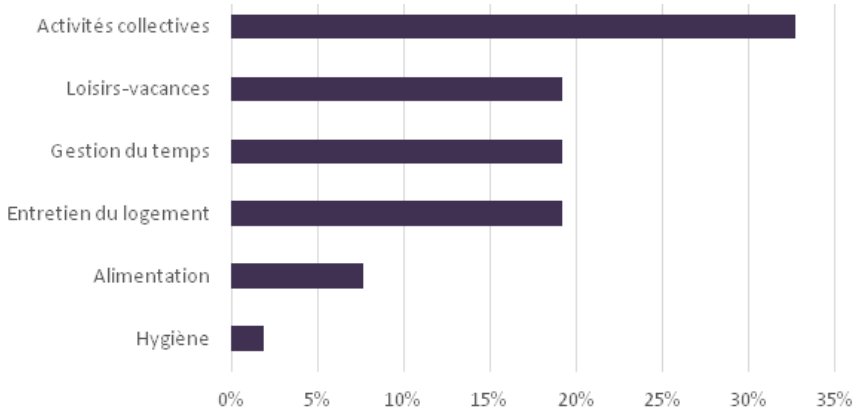

Catherine YACONO
Chef de service

Pour les résidantes des Buissonnets, le « relogement » symbolise le passage d'une vie à une autre. Le CHRS accompagne ce temps de transition en tenant compte des étapes liées aux avancées sociales et du temps requis pour retrouver de la stabilité, dont l'équilibre psychologique. Néanmoins le projet du logement s'inscrit très tôt dans les objectifs d'accompagnement.

En 2014 il y a eu 41 accompagnements à des démarches spécifiques au logement.

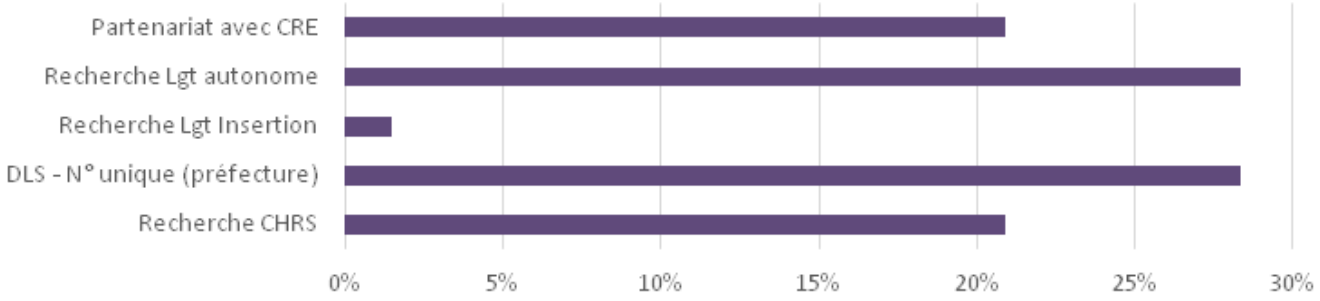


Dans le contexte de la prise en charge, chaque mère est hébergée avec ses enfants dans une chambre et partage avec les autres familles, les espaces communs. Nous observons régulièrement des difficultés à supporter cette promiscuité « mère-enfants ». Problèmes qui vont croissant à mesure que l'hébergement se prolonge. Cette problématique est d'autant plus aigüe que les enfants sont grands. En 2014, 16 enfants ont plus de 6 ans. Parmi ces derniers, 5 d'entre eux sont des adolescents. Ils témoignent de gênes qu'ils ont du mal à gérer et peuvent, dans certaines circonstances, se trouver en « conflit » avec les autres co-résidantes. Pour ces familles, l'accès au logement devient rapidement « urgent » car la permanence de ce « mal-être » vient compliquer la reconstruction de la cellule familiale. C'est souvent dans ce contexte que les mères nous sollicitent pour les accompagner dans une démarche de reconnaissance du caractère prioritaire et urgent de leur demande de logement, ainsi que le définit le droit au logement opposable (DALO).

*Evolution des situations de logement de l'admission à la sortie du CHRS*

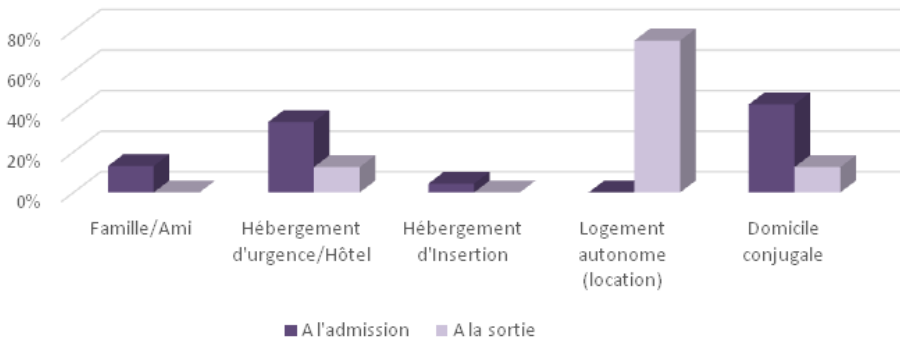


En parallèle de cette nécessité, nous sommes alertés par la DDCS du caractère prématuré de ces démarches dans la mesure où les démarches de labellisation ACD sont récentes ou encore en cours. Cependant la procédure de labellisation suppose l'accès à des ressources stables et suffisantes. Or, une grande partie des emplois trouvés sont en fait, des contrats à durée déterminée et pour bon nombre, à temps partiel. La stabilité requise arrive tardivement au regard des exigences de certains bailleurs. Par ailleurs cette procédure ne se traite pas directement avec la DDCS. Nous adressons les dossiers au CRE qui centralise les demandes. Ce partenaire vérifie l'adéquation des situations selon les potentialités d'accès au logement. Il peut également nous solliciter pour des documents complémentaires avant d'envoyer le dossier à la DCCS pour sa labellisation. Même si nous sommes en lien régulier avec le CRE dans le cadre de cette démarche, cette procédure intermédiaire peut être assez longue pour certains dossiers.
Nous sommes attentifs aux retours qui nous sont faits par la DDCS, et restons tout autant vigilants à soutenir les résidantes qui revendiquent l'accès à leur droit. Être reconnu « PU DALO» facilite l'accès au logement et permet un accompagnement AVDL après le CHRS.

Béatrice SAOULA-PROST
Psychologue

## L'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Les trajectoires de vie qu'ont connues les résidantes peuvent parfois être à l'origine de difficultés dans le domaine affectif (tel que le manque de confiance en soi, la dévalorisation, la dépendance affective, le besoin de liens privilégiés et sécurisants, la difficulté à prendre soin de soi et/ou de ses enfants, ...), ou encore de difficultés d'organisation (réfléchir, se concentrer, prévoir,...). La violence subie provoque comme un arrêt du temps, avec des questions qui tournent en rond et empêchent d'avancer, de passer à autre chose. Ces difficultés peuvent compliquer l'accompagnement fait par les travailleurs sociaux, et le travail d'insertion.

Pour aider les résidantes à trouver les réponses à leurs questions, et ainsi favoriser les projets d'insertion sociale et professionnelle, le C.H.R.S. « Les Buissonnets », outre un accompagnement socio-éducatif individualisé, propose le soutien d'une psychologue, que les résidantes sont systématiquement invitées à rencontrer au début de leur séjour, pour une présentation réciproque. Il appartient ensuite à chacune des résidantes d'engager ou non une réflexion personnelle avec la psychologue du service. C'est la résidante qui choisit, d'une séance à l'autre, la fréquence des rencontres en fonction de ses besoins et disponibilités, ce sur quoi elle souhaite réfléchir, étant libre de reprendre ou non un rendez-vous. Certaines résidantes préfèrent parfois être orientées vers les partenaires extérieurs (CMP, psychologues en cabinets privés, ...), pour engager ou poursuivre un travail personnel, notamment lorsque l'objectif initial d'insertion est atteint, et que s'annonce la sortie du CHRS pour un logement autonome.

La psychologue tenue au secret professionnel, fait uniquement part à ses collègues des éléments d'observation pertinents, apportant un éclairage et une compréhension sur des attitudes, des positions, des craintes ponctuelles ou persistantes, qui aideront l'équipe dans son accompagnement. Réciproquement, elle recueille des éléments d'information auprès de l'équipe, qui aideront le travail psychologique fait avec la personne. Ces échanges se font en transparence avec les personnes concernées, qui peuvent accéder aux éléments de réflexion et d'observation.

Le soutien psychologique contribue en outre à atténuer les petits problèmes de santé (moins de stress = moins de douleurs corporelles, de tensions, etc.) et les troubles du sommeil, grâce à l'apaisement psychique qu'il apporte. Ainsi aidées à quitter une position passive (face à certaines personnes, ou à certaines situations, ...), qui les empêche d'agir dans leur propre intérêt, les personnes peuvent (re)devenir actrices de leur vie, se redessiner un avenir, être (de nouveau) capables de faire des choix en fonction de ce qu'elles veulent, pour être prêtes à se donner les moyens d'atteindre leurs objectifs.

La psychologue peut également accompagner les résidantes dans leurs questionnements liés à la parentalité, aux relations du parent avec son ou ses enfants, à l'éducation, au développement de l'enfant, ou face à des difficultés des enfants observées par la résidante, ou rapportées par des intervenants extérieurs.

Des groupes de parole sont aussi proposés pour confronter les différentes perceptions, et permettre aux participantes de partager leurs ressentis face à certaines situations, et prendre conscience de la diversité possible des ressentis.

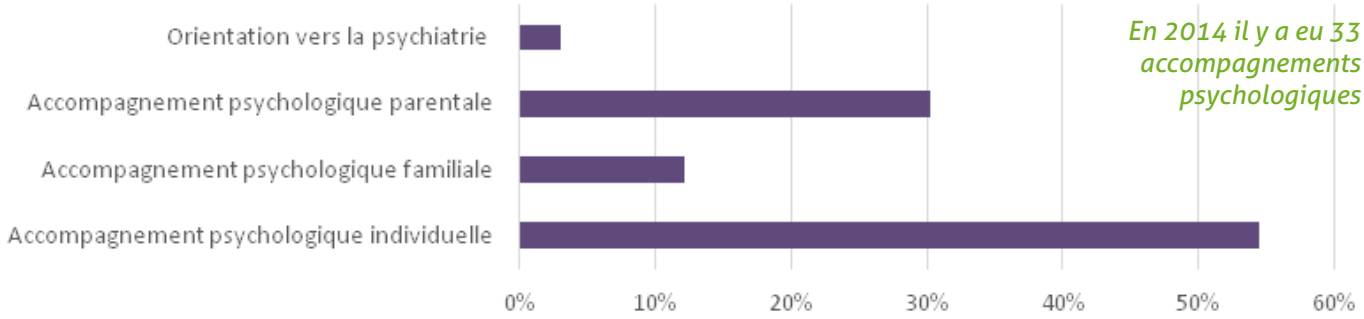


*En 2014 il y a eu 33 accompagnements psychologiques*

## La vie quotidienne

Rachida DALKI
Maîtresse de maison

Au sein de la structure, la maîtresse de maison propose régulièrement des ateliers cuisine et buanderie à destination des résidantes.
L'atelier buanderie est organisé sur le site de Bures tous les 15 jours. En effet, le site de Bures dispose d'une laverie de type professionnel. La maîtresse de maison gère cet espace et facilite le bon usage de ce lieu.
Cet atelier s'insère dans les actions collectives menées au sein de la structure. Ils se déroulent en fin de journée afin de permettre aux résidantes en emploi de pouvoir y participer. Ce temps permet à chacune de pouvoir laver et sécher leurs draps, couettes et oreillers, mais surtout leur apporter des conseils par rapport à l'entretien du linge.
Un atelier cuisine est proposé régulièrement aux résidantes. Cette action a pour finalité la prévention, la sensibilisation et la promotion d'une alimentation équilibrée, diversifiée et accessible : Bien se nourrir en respectant son budget.
Au travers de cet atelier, l'enjeu est de mieux prendre en compte les spécificités et les habitudes alimentaires des résidantes au CHRS, afin de renforcer les savoirs faire des unes et des autres.
Ces espaces de convivialité permettent à la maîtresse de maison de créer du lien avec chacune et de proposer un temps informel qui suscite des échanges autour de leurs préoccupations du quotidien.
La maîtresse de maison fait référence pour l'ensemble des résidantes qui se repèrent rapidement de par son implication en proximité. Elle permet de la médiation, de la compréhension et facilite la vie collective.

Fête des Buissonnets 2014

## Ateliers et animations

Séverine CHAPON et Saffâa KAMAL
Assistantes sociales

La mise en place d'actions collectives fait partie intégrante de l'action engagée par l'équipe du C.H.R.S. Ces actions ont pour but d'amener les résidantes accueillies à faire évoluer le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et sur leur environnement.
Sur l'année 2014, l'accent a été porté sur l'éducation à la santé des résidantes et de leur(s) enfant(s).
Durant les deux premiers trimestres de l'année, nous avons co-organisé des séances autour du bien-être par la relaxation d'une part et de la communication non violente, d'autre part. Ainsi, 4 séances ont été animées par Claude GIODANELLA, intervenante au C.O.D.E.S. du 91 (financement A.R.S) et 8 séances par Mariama GUILLARD, sophrologue. Par le biais de jeux de rôle et d'exercices, les intervenantes ont permis l'émergence des notions de communication et de respect. Les résidantes étant toutes accueillies au sein de dispositifs collectifs, ces mises en pratiques ont eu pour objectif de faciliter la vie en collectivité et de favoriser les relations interpersonnelles. Les exercices de relaxation quant à eux visaient une meilleure gestion des troubles du sommeil et de l'endormissement des résidantes et de leurs enfants.
Sur le dernier trimestre 2014, nous avons intégré un projet d'éducation à la santé mené par I.P.T.-C.O.D.E.S. du 78.
A ce titre, une journée de formation a pu être dispensée à l'équipe des travailleurs sociaux du C.H.R.S. pour une sensibilisation à l'éducation à la santé et aux problématiques de la parentalité. En support, 4 séances ont pu être menées auprès des résidantes autour des thématiques du sommeil et de l'alimentation en co-animation avec les professionnels.
Le bilan réalisé par les résidantes et l'équipe reste très positif. Ainsi, par des connaissances théoriques et des exercices pratiques l'ensemble des intervenantes se sont attachées à transmettre aux résidantes des techniques pratiques à réutiliser au quotidien de façon autonome.
Nous favorisons aussi les rencontres et les échanges grâce à des soirées conviviales. Les référents qui accompagnent les résidantes tout au long de leur séjour, mettent en place régulièrement des activités ; Pour animer ces soirées, différents thèmes sont proposés : jeux de société, projection de film, repas à thème, etc....
Inviter les résidantes à participer à des actions de type collectif permet pour certaines de rompre avec leurs habitudes et l'isolement mais favorise aussi le développement personnel indispensable pour se mobiliser et construire son projet d'insertion.
Nous reconduisons chaque année l'action collective d'information et de prévention dans le domaine de la santé, la parentalité.
En 2014, un travail de partenariat s'est développé avec le CODES pour la sensibilisation à l'éducation à la santé. Nous souhaitons poursuivre et renforcer ce partenariat.

## La participation des résidantes

Thomas ROUAULT
Directeur

### Des déléguées des résidantes au CHRS : comment faire vivre l'esprit et la forme de la loi de 2002-2 sur la participation des usagers.

La participation est un enjeu spécifique à chaque établissement. Depuis la création du CHRS en 2007 elle avait essentiellement été abordée par l'animation régulière de groupes d'expression trimestriels, souvent axés sur les difficultés de la vie quotidienne. Mais les attentes et certaines questions fondamentales sur les parcours et les objectifs du séjour au CHRS ont pu être abordées cette année par une nouvelle approche de la participation des usagers prévue par la loi 2002-2. Nous avons donc proposé un nouveau mode de représentation institutionnelle par l'élection d'une déléguée des résidantes sur chacun des deux sites de Bures et des Ulis pour une durée de 6 mois renouvelables. Cette proposition nous a semblé plus adaptée que la mise en place d'un CVS (Conseil de la vie sociale) tout en permettant un niveau de représentation équivalent. La dynamique de la commission nationale des usagers OPPELIA qui s'est mise en place cette année nous a également été utile pour réfléchir sur notre approche de la participation au CHRS.

Fête des Buissonnets 2014

Une proposition accueillie parfois avec circonspection ou au contraire avec beaucoup d'attente par les résidantes. Ainsi le rôle de « représentation » de la déléguée peut entraîner la crainte que la confidentialité des situations individuelles ne soit pas respectée. Par ailleurs il n'y a pas toujours unanimité entre les résidantes sur les questions à aborder et les demandes à faire à la direction de l'établissement. Enfin les déléguées elles mêmes doivent arriver mettre en place des temps de communication spécifiques avec les résidantes pour identifier les questions qu'elles souhaitent poser et cela est parfois compliqué au regard des avis différents et du rythme de vie quotidien.

Thomas ROUAULT
Directeur

## Le rôle des déléguées

- Etre porte-parole des attentes et des besoins des résidantes dans leur vie quotidienne au CHRS : conditions matérielles (chambres, lieux collectifs, ...), activités et ateliers, situation des enfants, hygiène et sécurité dans les lieux, comment mieux vivre ensemble et éviter les problèmes relationnels, objectifs et priorités des accompagnements, visites, horaires de sorties, ...
- Présenter les messages que les résidantes laissent dans la « boîte à idées »
- Donner un avis sur le fonctionnement et l'organisation générale du CHRS,
- Donner un avis sur la rédaction du projet d'établissement et du règlement intérieur
- Participer aux réunions sur l'évaluation interne du CHRS avec l'équipe des salariés : il s'agit d'évaluer la qualité des services du CHRS et d'identifier des pistes d'amélioration.
- Les déléguées sont responsables de la préparation des réunions et de consulter les résidantes avant et après ces réunions.
- Des points de réflexion peuvent être proposés par le Directeur ou l'équipe du CHRS

Le rôle des déléguées n'est pas de représenter individuellement les résidantes dans le suivi de leur contrat de séjour mais de les représenter collectivement.

Après l'élection des 2 déléguées celles-ci ont identifié plusieurs thématiques prioritaires qui nous ont permis d'organiser plusieurs réunions collectives, notamment sur l'importance de l'accompagnement psychologique, sur la problématique de la sortie du CHRS et du relogement, sur l'obligation et la signification de la participation financière demandée aux résidantes.
Depuis septembre une réunion a donc lieu chaque mois entre les déléguées et la direction sur les questions et demandes des résidantes. Une démarche qui accroît l'exigence de qualité pour l'équipe du CHRS mais qui a aussi pour objectif de responsabiliser les résidantes sur nos/leurs objectifs.

Après 6 mois de fonctionnement nous arrivons donc à une première étape de nouvelle élection du mandat des délégués et espérons que les résidantes continueront à se saisir de cet espace de dialogue et de représentation qui est aussi un outil de renforcement de la citoyenneté.

# L'hébergement d'urgence

## Situation

Nasser LAHOUAZI
Educateur spécialisé

Hébergement collectif réparti sur 2 pavillons :

- 5 chambres pour jeunes femmes isolées de 18 à 25 ans
- 3 chambres pour femmes victimes de violences

Les travaux d'extension de nos locaux administratifs ont permis de transformer un bureau en chambre. Ainsi depuis le mois de septembre 2014, nous avons ouvert une place supplémentaire pour l'accueil d'urgence destinée à des femmes victimes de violences. Cela porte notre capacité à 3 places pour ce type d'accueil qui permet une réponse immédiate au départ du domicile conjugal.

Le grand pavillon
et le nouveau bâtiment

L'accompagnement des résidantes accueillies au sein du dispositif d'urgence repose sur la construction avec chacune d'entre elles d'un projet personnalisé (contrat d'objectifs) portant sur différents axes : démarches administratives, aide à la vie quotidienne, accès aux soins, prise en charge des problèmes psychologiques ou psychiatriques, insertion socio-professionnelle, accès à la culture et aux loisirs, l'accès au droit, et bien sur la recherche à terme d'une solution de relogement.

Afin de permettre à la résidante d'atteindre les objectifs ainsi définis, le travailleur social référent met en place une relation de proximité qui se caractérise par l'écoute et la mise en confiance, ceci dans une approche globale de la personne en prenant en compte ces diverses dimensions. Le référent établit un diagnostic social permettant de connaître la personne, recueille des informations précises sur sa situation, ses difficultés, son histoire et ses potentiels. Ce travail se construit essentiellement dans le cadre d'entretiens individuels, Il n'est pas réalisé une fois pour toute, il s'enrichit et s'actualise en continu tout au long de la période d'hébergement au sein de l'établissement. Afin de rendre l'accompagnement des plus efficace, le travailleur social s'appuie sur les partenariats noués par le CHRS et travaille en réseau en mobilisant les diverses ressources du territoire permettant ainsi la continuité et la complémentarité de l'accompagnement. Enfin, une co-évaluation de l'accompagnement est réalisée conjointement par le travailleur social, la chef de service, le directeur et la personne accompagnée.
L'adhésion des résidantes à l'accompagnement varie selon les personnes, les situations personnelles et les difficultés rencontrées. Très souvent les personnes arrivent dans un contexte et dans des conditions personnelles d'extrême précarité. Il s'agit souvent de personnes vulnérables ou en voie de le devenir, elles sont prises dans un processus d'exclusion et cumulent des difficultés diverses et souvent liées entre elles. Leur admission est alors vécue comme une solution ultime de survie. De ce fait elles adhèrent sans trop de difficultés à l'accompagnement qui leur est proposé et s'impliquent dans leur projet d'insertion. De façon générale, les résidantes identifient rapidement les bénéfices qu'elles peuvent retirer de l'accompagnement.

## Taux d'occupation

**Le taux d'occupation est de 99,03%**

A l'identique du CHRS, nous observons une nette augmentation. La réactivité du SIAO-urgence permet de réduire les temps de vacance des places libérées.
En 2014, 17 personnes ont bénéficié d'une prise en charge.
7 d'entre elles étaient déjà présentes en 2013.
10 sont arrivées cette année et 8 sont sorties.

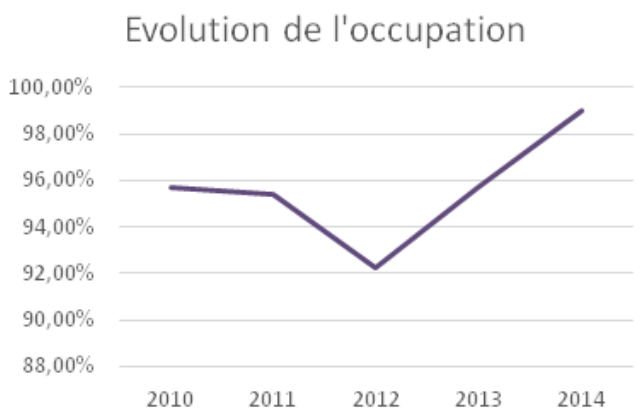


**La durée moyenne des séjours est de 5,2 mois.**

La durée moyenne des séjours augmente légèrement en comparaison de l'année précédente (4,8 mois).
3 séjours ont duré plus d'une année. Ces prises en charge correspondent à des accompagnements nécessitant la régularisation du droit au séjour sur le territoire français.

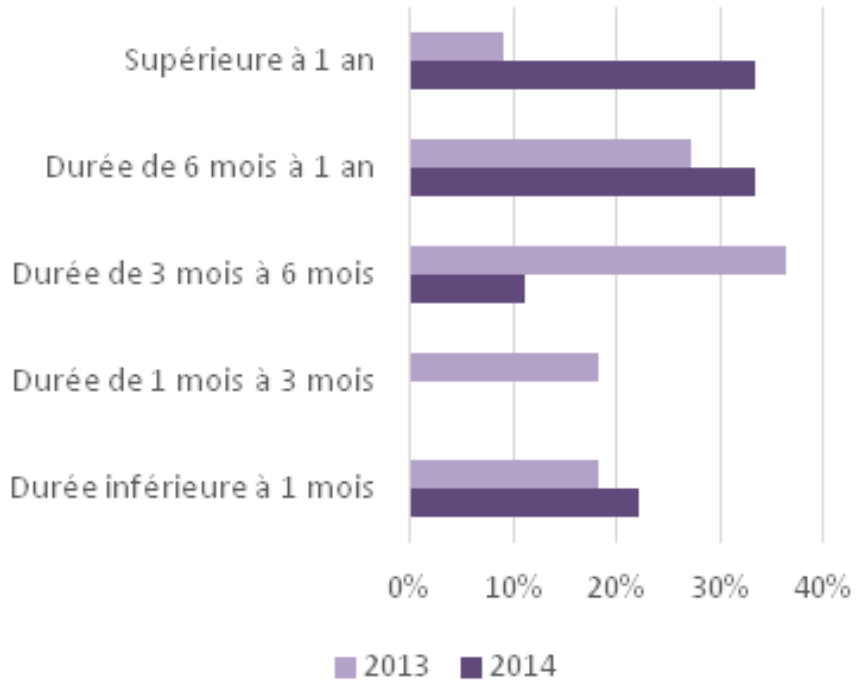


## Typologie du public

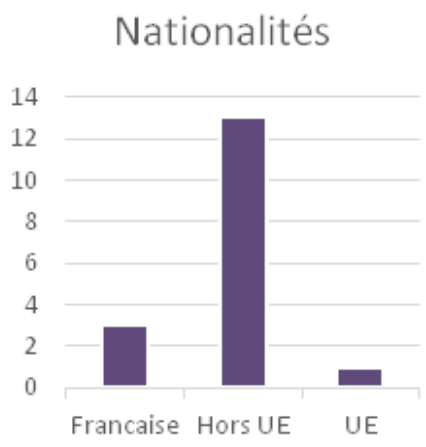


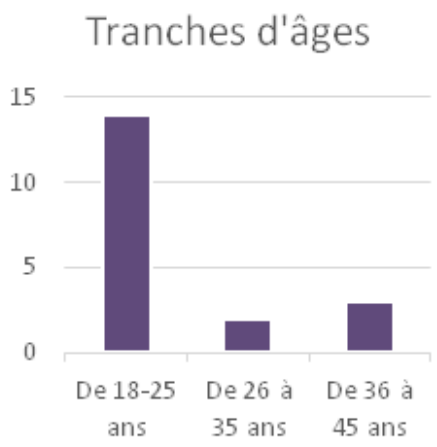


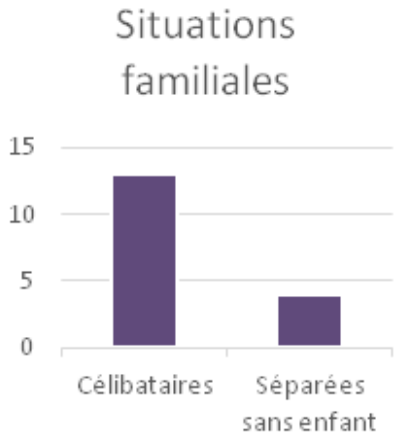

## Les accompagnements

Les personnes accueillies sur le dispositif de l'urgence peuvent bénéficier des actions d'insertion du CHRS. Cela permet de stabiliser rapidement les situations et favorise des démarches d'insertion immédiates. Cependant, certaines situations administratives au regard du droit au séjour mettent les résidantes concernées dans une situation d'attente. Nous sommes amenés aussi à accueillir des personnes en demandes d'asile ou reconnues réfugiées qui n'ont pas pu bénéficier des aides spécifiques à leur situation.

28 aides aux démarches administratives
Tout comme pour le CHRS, c'est l'accès aux droits qui domine. La possibilité de recevoir leur courrier sur leur lieu d'hébergement facilite grandement ces démarches.

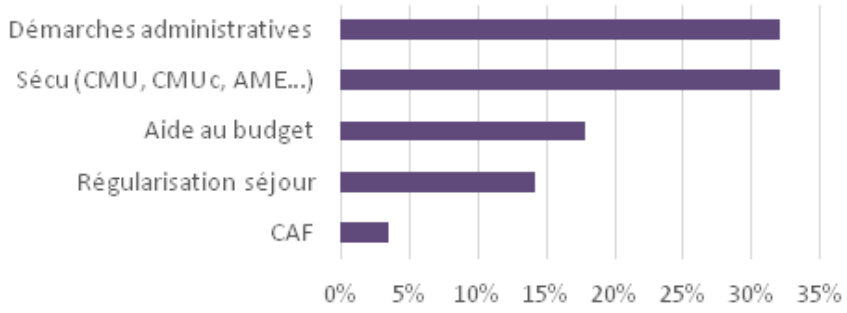


11 accompagnements santé
Les femmes que nous accueillons dans ce dispositif arrivent généralement en grande précarité. L'aide aux soins fait partie des premières aides apportées.

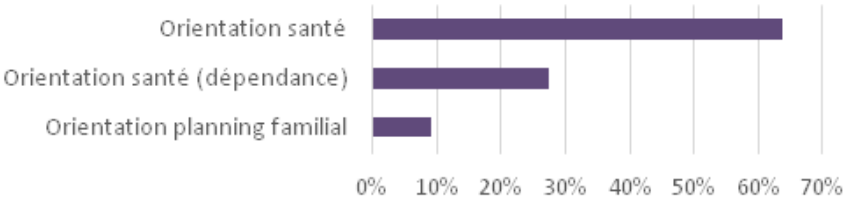


13 accompagnements psychologiques
La psychologue du CHRS propose également de suivre les résidantes de l'urgence.

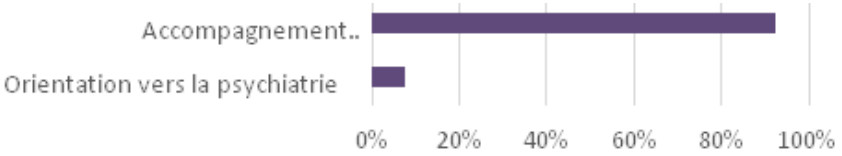


41 actions pour l'insertion professionnelle
Même si le temps de la prise en charge est plus court, nous sommes à même de proposer un accompagnement vers l'insertion professionnelle de par notre partenariat avec la mission locale entre autres.

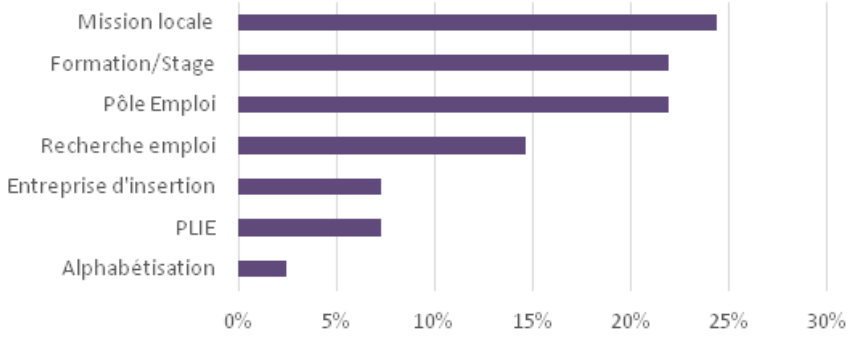


22 actions pour l'accès au logement
Dans la mesure où les situations administratives le permettent, les résidantes sont soutenues dès l'admission pour construire un projet d'insertion. Pour certaines cela pourra être la perspective d'un logement.

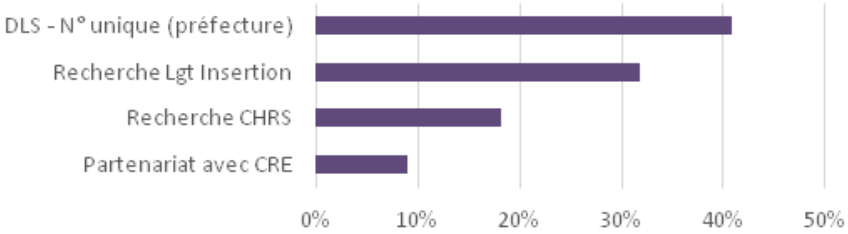

## Les ateliers collectifs du lundi soir, au petit pavillon

Ce temps est un moment de partage, de discussions et de convivialité autour d'une même activité. L'activité proposée n'est pas fixe. A chaque séance, le travailleur social propose un thème différent. Cependant, l'adhésion des personnes est indispensable pour la mise en place d'activités ou d'actions et pour mener à bien ce type de projet. De façon générale, l'ensemble des résidantes participent aux ateliers proposés.

Chaque atelier dure entre 1 h et 2 h et rassemble en moyenne 6 résidantes.

En début d'année, plusieurs réunions avec les résidantes ont permis d'échanger et de débattre autour de centres d'intérêts et des préoccupations de chacune d'elles. Ainsi, différents thèmes et supports ont pu émerger, tels que le cinéma, la musique, la cuisine, les jeux de société, le sport...

Certaines de ces activités ont donc été mises en place. L'atelier « culture ciné » par exemple, est particulièrement investi par les résidantes. Il s'agit pour elles de choisir et de visionner un film avec un thème de société qui permettra de débattre par la suite. Le débat a lieu autour d'un repas préparé au préalable par les résidantes. A tour de rôle, chaque résidante se charge de la préparation du repas principal en lien avec sa culture et son pays d'origine. Les autres se chargent de compléter le repas en apportant soit une entrée, un dessert ou une boisson... L'objectif est de faciliter les échanges entre elles, et de leur permettre de découvrir d'autre horizons gastronomiques, culturels.

D'autres actions sont organisées comme des débats autour d'un thème d'actualité, des réunions de régulation ou simplement permettre aux résidantes de se retrouver autour d'un jeu de société.

Ces temps collectifs permettent un autre type d'accompagnement qui complète la relation duelle proposée dans le cadre du suivi social. Cela amène le travailleur social référent à être dans l'observation de la dynamique de groupe et à porter une attention particulière sur l'ambiance générale ainsi que sur la place que chacune occupe dans le groupe. Ces temps permettent aussi une attention particulière par rapport aux mouvements relationnels liés aux arrivées et aux départs. Les observations peuvent par la suite être reparlées individuellement avec les résidantes et amener celle-ci à se questionner sur sa place et son rôle au sein de la collectivité. Cela permet de travailler sur la valorisation de la personne et/ou sur les difficultés rencontrées dans la relation à l'autre.

Le petit pavillon

# Dispositif ATR

## Situation

Pascale LEPINE-CHOSSON
Psychologue

Hébergement collectif en pavillon :

- 3 chambres pour mère ayant stabilisé leur addiction, avec 1 enfant

Le dispositif ATR des « Buissonnets » se positionne au croisement de deux structures : le CHRS et le CSAPA. La singularité de cette combinaison vise la mutualisation des compétences et une économie des moyens. Elle vise aussi qualitativement l'ajustement du cadre pour la prise en charge des mères confrontées à une addiction.

Cette particularité favorise le passage d'un accompagnement spécifique au soin vers l'insertion dans un contexte généraliste, proche de ce que la résidante sera amenée à utiliser au-delà de sa prise en charge.

Insérées dans un CHRS, les résidantes ATR sont hébergées dans une chambre individuelle en foyer collectif avec d'autres femmes et d'autres mères accompagnées de leur(s) enfant(s). Que leur(s) enfant(s) soi(en)t présent(s) ou pas, les résidantes ATR sont positionnées en qualité de mère, et tout un travail sur la relation du lien mère/enfant et intergénérationnel peut en découler.

Les résidantes ATR se trouvent dans un espace à la fois dédié à la prise en compte de leur addiction mais aussi dans un espace quotidien en dehors de cette problématique. Cet espace intermédiaire impulse un travail pluriel pour l'insertion d'une « vie dans le soin et hors le soin ».

Sur le registre quantitatif, l'ajustement du cadre des ATR aboutit à des modalités d'inclusion très ciblées, ce qui impacte sur le nombre des candidatures et le taux d'occupation des places.

Sur le registre qualitatif, nous observons un travail au long cours avec les résidantes ATR à la croisée des différents registres : le lien mère /enfant, l'intergénérationnel, l'addiction / le hors addiction, le social, le juridique, le médical, le psychologique, l'individuel/ le groupal...

Pour finir et pour la suite, une question qui reste en suspens : pourrait-on imaginer inclure des résidantes confrontées à des addictions sans produit, notamment à la relation affective ?

## Taux d'occupation

**Le taux d'occupation est de 74,34%.**
La faible occupation vient du manque d'orientations. Nos critères d'accueil correspondant à des mères ayant stabilisé leur addiction et amorçant leur réinsertion.

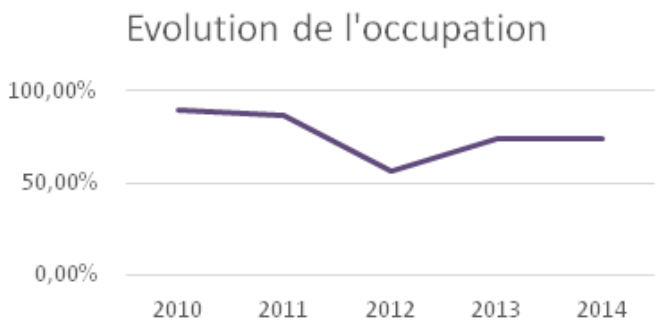


**La durée moyenne des séjours est de 8,5 mois.**
Les durées des séjours sont variables. Et la durée moyenne ne représente pas le temps nécessaire à l'aboutissement de l'autonomie. Au vu des accompagnements qui sont sollicités, nous évaluons la durée d'une prise en charge à plus d'un an.

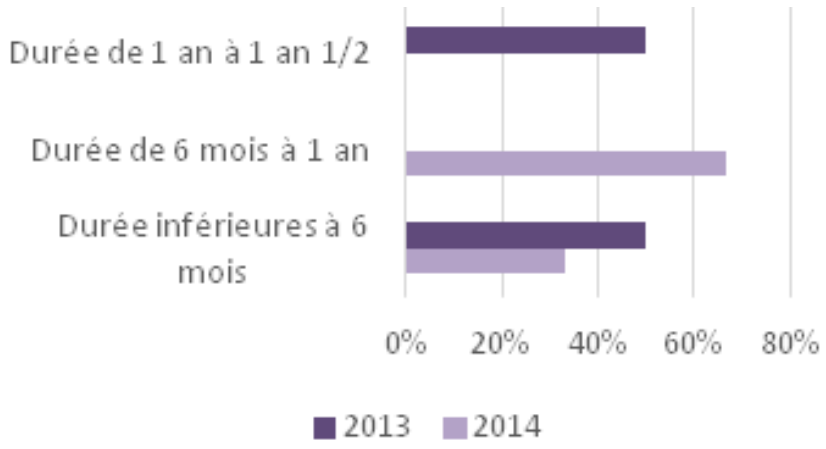


## Typologie du public

Nous avons accueilli 4 mères en 2014. Parmi les 3 qui étaient déjà présentes en 2013, 2 sont sorties en 2014.
Notre dispositif permet d'accueillir des mères avec un enfant. Pour certaines, cela permet de mettre en place des droits de visites et renouer le lien parental.
S'agissant des addictions, chacune s'était stabilisée avant l'admission et suivait des protocoles de soins qui ont pu être relayés par le CSAPA-OPPELIA de Palaiseau. Chaque femme bénéficiant de rencontres hebdomadaires avec la psychologue détachée du CSAPA sur le site du CHRS.
Deux tranches d'âges sont représentées cette année : les moins de 25 ans et les 45-50 ans. Deux générations qui ont fait lien dans le collectif.
Pour ce qui est des nationalités, deux d'entre elles sont étrangères, durablement installées en France.
A l'exception de la plus jeune, toutes avaient des ressources dès l'admission.
Les 4 ont mené une insertion professionnelle durant le temps de leur prise en charge, aboutie avec succès pour 3 d'entre elles.
S'agissant des 2 hébergements qui ont pris fin au cours de l'année, l'une des résidantes a intégré un CHRS et l'autre a pu accéder à un logement autonome.

En perspectives des places qui se sont libérées, nous développons notre réseau partenarial. Nous sommes ainsi en lien avec le centre Gilbert RABY pour une prochaine admission.

# L'A.V.D.L

## Accompagnement Vers et Dans le Logement

### Situation

Thomas ROUAULT
Directeur

Dans la continuité de l'action menée depuis décembre 2012, le C.H.R.S. a maintenu cette activité selon le plan du « Logement d'abord », visant à privilégier l'accès et le maintien dans le logement. Nous avons conventionné avec le CRE dans le cadre du FNAVDL. Les objectifs d'activités ont été revus à la baisse en cours d'année, entraînant une baisse des orientations.
Ces accompagnements, principalement au domicile des ménages, ont été réalisés par les travailleurs sociaux du CHRS. La typologie des accompagnements a été majoritairement d'intensité « légère ». Pour ce type de suivi il s'agit de personnes ayant déjà acquis une certaine autonomie nécessitant une rencontre mensuelle qui permet de vérifier et soutenir les démarches en cours. Même s'ils sont peu nombreux, certains ménages ont nécessité des accompagnements plus rapprochés et mobilisé un nombre important d'interventions des travailleurs sociaux.
Le secteur de cette action est réparti sur l'ensemble du département de l'Essonne. Cela a nécessité l'élargissement du réseau partenarial et un investissement de temps conséquent en termes de déplacement.
Ce dispositif a permis à l'équipe du CHRS de développer des outils et des méthodes de travail spécifiques au relogement, complétant l'accompagnement des familles suivies au C.H.R.S.

### Données statistiques

24 ménages ont été orientés, parmi lesquels 3 n'ont pas adhéré et n'ont pas donné suite à l'orientation.

38% ont été orientés par la COMED, 8% par la DDCS du 91 et 54% par les bailleurs.

Globalement nous avons réalisé 95 mois / mesures ainsi répartis :
- 67 d'intensité légère
- 12 d'intensité moyenne (représentant 5 familles)
- 16 d'intensité approfondis (représentant 2 familles)

42% des mois /mesure étaient destinés à de l'accompagnement «vers le logement» tandis que 58% concernaient un suivi «dans le logement.

# Perspectives

Nous abordons l'année 2015 avec plusieurs axes de travail et projets importants :

- Projet d'ouverture de 6 places d'urgence (3 mères avec enfants) sur le site du grand pavillon de Bures : faire face à l'augmentation considérable et insatisfaisante des hébergements d'urgence en hôtel dans l'Essonne est une priorité de la politique du logement actuel. Notre projet consiste à externaliser en habitat diffus nos places actuelles d'ATR (ateliers thérapeutiques relais) pour requalifier 3 chambres en dispositif d'urgence pour femmes victimes de violence.
- Améliorer le suivi des recours DALO : nous souhaitons que le droit DALO puisse continuer à être un recours pour la sortie d'hébergement du CHRS et nous nous attacherons à motiver plus précisément ces demandes pour que le DALO soit mobilisé à bon escient.
- Terminer la mise à jour du projet d'établissement : celle-ci a été engagée en 2014 par un travail de réflexion collectif de l'équipe, démarche participative  essentielle pour un projet bien construit, nous terminerons ce travail au premier semestre 2015 en utilisant les propositions issues de nos cycles d'évaluation interne.
- Participer à la préparation du projet AVDL 2016 sous la coordination du CRE (Collectif Relogement Essonne) : nous espérons que cet engagement partagé avec 3 autres CHRS du département, sur lequel l'efficacité de notre travail de diagnostic et d'accompagnement des mesures individuelles est reconnue, permettra le maintien de cette organisation mais en clarifiant les modalités de financement qui ont été modifiées chaque année, nous mettant ainsi en difficulté budgétaire.
- Continuer à proposer des ateliers collectifs répondant aux problématiques des résidantes et en tenant compte de leurs attentes : les idées sont nombreuses. Groupes de parole, sophrologie, nutrition, bien être et socio-esthétique, expression et interculturalité, citoyenneté, accès aux droits et vivre ensemble,... il nous faudra faire des choix tout en essayant de disposer de financements pour des intervenants qualifiés externes.
- Maintenir une équipe de surveillants qualifiés : sur une période courte nous allons remplacer 3 départs en retraite sur 4 postes de surveillants. Nous attachons une grande importance à maintenir un niveau de qualification adapté pour les nouveaux salariés et à ce qu'ils participent aux échanges avec l'équipe  pour un vrai accompagnement collectif des résidantes.

# Oppelia

les buissonnets

72, route de Chartres
91440 BURES-SUR-YVETTE
Tél : 01 69 28 12 37
www.oppelia.fr